

Les Migrants à la rue - L'état condamné

Ce vendredi 24 juin 2011 a été rendue la décision du Tribunal Administratif de Rennes, obligeant l'état français (DDCS¹) à loger Mme X et ses trois enfants sur Brest. La famille s'était retrouvée sans logement suite à la décision abusive et infondée de la DDCS de mettre fin à sa prise en charge. Un jugement similaire a été rendu par le Tribunal Administratif de Caen le 10 juin dernier, et tant d'autres...

La **situation des personnes migrantes face au logement ne cesse de se dégrader**. Nous ne pouvons plus accepter cette **politique xénophobe du logement et de l'hébergement** qui discrimine et exclut. La situation à l'échelle nationale est tout simplement catastrophique. Concernant les demandeurs/euses d'asile, en 2010, seulement **20 410 places d'hébergement** étaient disponibles en France. La même année, **41 619 demandes d'asile** ont été déposées, une seule demande pouvant être faite pour une famille entière...

En 2008, les DDCS ont eu ordre de diminuer leurs enveloppes budgétaires à destination des organismes d'accueil des demandeur-euse-s d'asile et des structures d'aide sociale. Conséquence : les possibilités d'hébergement sont réduites, même en urgence. Les services se retrouvent à établir des critères de sélection pour l'hébergement ou l'aide des personnes. Celles et ceux qui ne se retrouvent pas « prioritaires » sont ainsi renvoyés vers le 115. On nous a fait miroiter en 1997 lors de la création de ce numéro que toute personne en situation d'urgence pourrait être accueillie de manière inconditionnelle. En pratique les personnes migrantes sont considérées comme non-prioritaires dans tous les dispositifs d'hébergement, qu'il soient d'urgence ou non. Quelques exemples de réponses à des migrant-e-s à la rue de la part du 115 :

- « Comment croyez-vous qu'ils font les autres ? Ils dorment dehors »
- « Il reste toujours les cabines téléphoniques et les sas de banques »
- « Allez voir le CASSS-pAPIERs » (le monde à l'envers !)

En 2010, à Brest, une directive de la préfecture avait ordonné au 115 la non prise en charge des personnes roumaines et bulgares. Ceci montre bien l'acharnement xénophobe du gouvernement, qui est prêt à détourner un service à vocation sociale pour l'utiliser en tant qu'énième outil de chasse aux migrant-e-s.

A l'heure d'aujourd'hui, le CASSS-pAPIERs rencontre de plus en plus de personnes à la rue ou qui sont hébergées à droite, à gauche. Où est la France Terre d'Accueil, pays des Droits de l'Homme²???

Nous sommes toutes et tous des migrant-e-s, que l'on traverse des frontières, des continents ou simplement des villes, des quartiers. Nous sommes toutes et tous des personnes ayant les mêmes droits fondamentaux...

Nous devrions avoir toutes et tous le droit à un logement décent, là où nous souhaitons nous installer, sans aucune forme de discrimination.

**Des millions de logements vides
Des milliers de migrant-e-s à la rue
Il est temps qu'on se bouge le cul !**

**Rassemblement
Place de la Liberté à Brest
Ce lundi 27 Juin 2011 à 14h**

Des logements décents pour tou-te-s, français-e-s comme immigré-e-s !

Collectif CASSS-pAPIERs, cassspapier@no-log.org, www.cassspapier.gwiad.org, copyleft !

1 Direction Départementale de la Cohésion Sociale

2 Le droit au logement a été reconnu dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 (art.25)